



N° 1 - mars 2019

L'info du mois

## Editorial

Chers agricultrices, chers agriculteurs,  
Chers acteurs du monde agricole,

J'ai le plaisir d'introduire le premier numéro de la lettre d'information électronique Agr'Info préparée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) à votre intention.

Avec 131 millions d'€ d'aides PAC versés par an pour la ferme Vienne, la DDT réalise un important travail d'information et d'instruction reconnu par tous. Cette lettre a pour objectif de vous informer encore mieux et de vous sécuriser dans vos démarches administratives, que ce soit pour les aides PAC, les réglementations environnementales etc. Je suis très attachée à ce que les services de l'État vous donnent toutes les clefs de compréhension des différents aides, des règles à respecter.

Vous trouverez également dans Agr'Info des chiffres-clef ainsi que des liens fort utiles vers des sites nationaux ou régionaux.

La campagne 2019 a déjà démarré. De nombreux défis vous attendent (développer la valeur ajoutée des productions, renforcer la résilience face aux événements climatiques, sanitaires, préserver mieux encore l'environnement). Vous avez déjà mis en œuvre des démarches très intéressantes dans ces domaines qu'il faudra faire mieux connaître. Sachez que vous pouvez compter sur mon implication sans faille et celle des agents de la DDT.

Isabelle DILHAC,  
Préfecture de la Vienne

## Démarrage de la campagne PAC 2019

La nouvelle campagne PAC démarre avec la Télédéclaration des aides animales.

Cette année, on compte 456 demandes d'aide ovine (472 en 2018) et 199 demandes d'aide caprine (197 en 2018).

La télédéclaration des aides bovines est également possible depuis le 1<sup>er</sup> janvier et reste ouverte jusqu'au 15 mai 2019. Il est rappelé aux éleveurs bovins que pour percevoir l'acompte d'octobre, ils devront être sortis de leur période de détention obligatoire (PDO) au moment de la liquidation de l'aide fin septembre. La PDO démarre le lendemain de la Télédéclaration.





## DOSSIERS PAC 2019

<p><b>AIDES BOVINES ABA/ABL, VEAUX SOUS LA MÈRE</b> 1<sup>ER</sup> JANVIER → 15 MAI 2019</p>	<p><b>AIDES SURFACES</b> 1<sup>ER</sup> AVRIL → 15 MAI 2019</p>
<p><b>AIDES OVINES ET AIDES CAPRINES</b> 1<sup>ER</sup> AU 31 JANVIER 2019</p>	

POUR VOUS AIDER : APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE  
N°Vert 0 800 221 371
TELEPAC VOUS GUIDE ET SÉCURISE VOTRE DÉCLARATION  
[telepac.agriculture.gouv.fr](http://telepac.agriculture.gouv.fr)

Courrier  
Porte-feuille  
DPB 2018  
téléchargeable  
sur Télépac  
mi-février  
2019

Pour en savoir plus :

- le site de Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/telepac-2019-questions-reponses>
- le site télépac : [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)

Télédéclarer vos demandes d'aides PAC, consulter vos relevés de paiement, les courriers de la DDT, vos porte-feuilles DPB, les notices et fiches de conditionnalité

## Chiffres clés

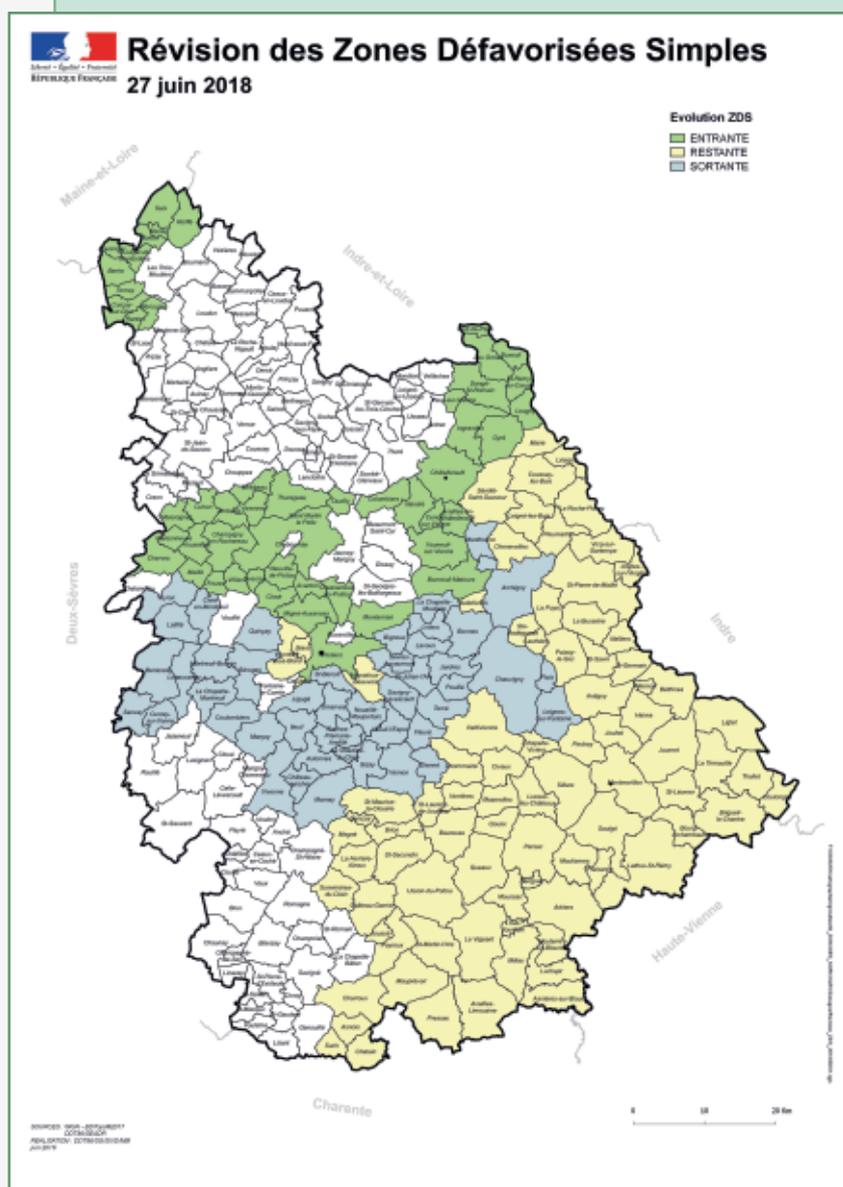
### Bilan provisoire de la PAC 2018 en Vienne

	Nombre de bénéficiaires	Montant
Aides découplées	3 914	94 070 592 €
Aides couplées animales	1 248	9 297 545 €
Aides couplées végétales	en cours	en cours
ICHN	806	7 451 047 €
MAEC - Bio	en cours	en cours
Installation	32	826 150 €
PCA E	68	1 255 300 €



# Zoom sur...

## Zones défavorisées simples - ZDS



	Sortantes	Entrantes
Nombre de communes	45	52
Nombre d'élevages	212	70

La nouvelle carte des Zones Défavorisées Simples s'appliquera au 1<sup>er</sup> avril 2019.

La France a obtenu d'importantes avancées pour la dégressivité du versement de l'ICHN pour les exploitants sortants. Pour la campagne 2019, les agriculteurs percevront 80% du montant qu'ils auraient dû percevoir et pour l'année 2020, la part versée passera à 40%. Pour en bénéficier, il est impératif de faire une demande d'ICHN chacune de ces 2 années même si l'exploitation se situe sur une commune sortante.

Pour en savoir plus :

- <https://agriculture.gouv.fr/aides-aux-exploitations-classement-en-zone-defavorisee>
- <https://agriculture.gouv.fr/revision-des-zones-defavorisees-simples-et-accompagnement-des-agriculteurs-sortant-du-zonage>



# En savoir plus...



La Direction Départementale des Territoires  
de la Vienne  
Nos services à votre disposition

4 services fonctionnels  
1 secrétariat général  
1 mission transversale  
150 agents

**DIRECTION**

Directeur  
Eric SIGALAS  
Directeur Adjoint  
Stéphane NUQ  
Chargé de mission  
Gilles LEROUX

**MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET TERRITOIRES RURAUX**

Sophie JANOT  
05 49 03 13 00  
ddt-mddtr@vienne.gouv.fr

**SECRETARIAT  
GENERAL**

Yannick PASTOUREAU

Affaires juridiques et  
contentieux  
Appui au management et  
pilottage  
Système d'informations et de  
valorisation des données  
Logistique et assistance de  
prévention  
Gestion des ressources  
humaines

05 49 03 13 07  
ddt-sg@vienne.gouv.fr

**SERVICE HABITAT  
URBANISME ET  
TERRITOIRES**

Hélène BURGAUD-TOCCHET

Planification  
Fiscalité de l'urbanisme  
Expertise, application du droit  
des sols  
Aménagement et connaissance  
des territoires  
Rénovation urbaine et  
logement social  
Politique de l'habitat  
Politique immobilière et qualité  
de la construction

05 49 03 13 80  
ddt-shut@vienne.gouv.fr

**SERVICE ECONOMIE  
AGRICOLE ET  
DEVELOPPEMENT  
RURAL**

Jean-Pierre PRADEL

Gestion des aides  
Orientations agricoles et  
développement rural

05 49 03 13 75  
ddt-seadr@vienne.gouv.fr

**SERVICE EAU ET  
BIODIVERSITE**

Catherine AUPERT

Eau quantité  
Eau qualité  
Milieux aquatiques et  
biodiversité  
Forêt et chasse

05 49 03 13 51  
ddt-seb@vienne.gouv.fr

**SERVICE PREVENTION  
DES RISQUES ET  
ANIMATION  
TERRITORIALE**

Frédéric DAGES

Cadre de vie et sécurité routière  
Risques majeurs et crises  
Éducation routière  
Mission d'animation territoriale

05 49 54 77 51  
ddt-spr@vienne.gouv.fr

20 rue de la Providence - BP 80523 - 86020 POITIERS

Pour tout complément d'information sur la lettre

[www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)

[ddt@vienne.gouv.fr](mailto:ddt@vienne.gouv.fr)

et sur les réseaux sociaux

 [facebook.com/Prefet86/](https://facebook.com/Prefet86/)

 [twitter.com/Prefet86](https://twitter.com/Prefet86)

 [instagram.com/prefet86/](https://instagram.com/prefet86/)

AgrinfoDDT 86 - Lettre n°1 - Mars 2019

Éditeur : Direction départementale des territoires de la Vienne - Directrice de publication : Isabelle Dilhac, Préfète de la Vienne